

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU LUNDI 22 JUILLET 2019**

Présents : Mesdames BIGNARDI, CHEVALLIER, CLEMENT, COMBET-BLANC, DAUTIEE, DIERNAZ, DUPENLOUP, PERNET et Messieurs ANDRE, ARNOUX, BAUDIN, BERARD, BONNIVARD, CHENE, COHENDET Roger, DURIEUX, GOYET, JAL, JAMEN, ROCHETTE.

Absents excusés :

Simon POUCHOLIN
Dominique LAZZARO
Philippe GIRARD
Gérard BORDON
Josiane SON BRIGATTI
Céline BERTRAND
Philippe BOST
Guy GONTHIER
Robert COHENDET
Corinne CORVAL
Marcel LAMOTTE

procuration à Christophe JAL
procuration à Françoise COMBET BLANC
procuration à Jacqueline DUPENLOUP
procuration à Claude BERARD
procuration à Christian ROCHETTE

Le Président ouvre la séance et informe des procurations données. Il interroge l'assemblée concernant le compte-rendu du Conseil communautaire du 17 juin 2019. S'agissant du point évoqué en questions diverses concernant la restauration scolaire, Madame DUPENLOUP précise qu'il s'agit de l'école de la Vallée des Villards et non de Saint-Alban-des-Villards. Cette modification étant apportée au compte-rendu, aucune autre observation n'étant formulée, celui-ci est adopté.

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – FPIC-

Monsieur le Président après avoir constaté une légère baisse du FPIC 2019 s'élevant à **868 527 €** (887 826 € en 2018), informe le conseil communautaire que seules les Communes membres bénéficient de cette baisse.

En effet, la part des Communes membres diminue de 10,08 % : **691 668 €** en 2019 contre 769 266 € en 2018, alors que la part de La 4C augmente de **49,17 %** : **176 859 €** en 2019 contre 118 560 € en 2018.

Monsieur le Président rappelle au conseil que trois modes de répartition entre La 4C et les Communes membres, sont possibles :

- La répartition de « droit commun »
- La répartition « à la majorité des 2/3 »
- La répartition « dérogatoire libre »

Il propose que La 4C prenne à sa charge 17,80 % de la part « droit commun » demandée aux communes membres soit 123 116 € et de diminuer de 17,80 % la part « droit commun » de chaque Commune membre. La part de La 4 s'élèverait donc à **299 975 €** (176 859 € + 123 116 €) et la part des Communes membres s'élèverait à **568 552 €** (691 668 € - 123 116 €).

Le montant total du FPIC prélevé sur l'ensemble intercommunal serait donc bien de **868 527 €** (299 975 € + 568 552 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'opter pour la répartition dérogatoire libre telle que proposée par le Président soit :

- o Part de La 4C : 299 975 €
- o Part des Communes membres : 568 552 €

- **DEMANDE**, dans un souci de transparence, que lui soit communiqué la destination et/ou l'utilisation du FPIC.

AVIS SUR LE PROJET SCoT

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 30 avril 2019, le Comité syndical du Pays de Maurienne a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale –SCoT- du Pays de Maurienne. La synthèse du Document d'Orientations et d'Objectifs –DOO- ayant été transmise à l'ensemble du Conseil Communautaire préalablement à la séance, le Président cède la parole aux représentants de la 4C ayant participé aux différentes commissions. Monsieur BONNIVARD expose les principaux éléments du DOO. Monsieur ROCHETTE regrette que la hiérarchisation de l'offre économique favorise l'attractivité de « super » zones d'activités (pôles ou grand site) au détriment des zones d'intérêt Maurienne –ZIM- ou d'intérêt local –ZIL-. Par ailleurs, les perspectives définies en matière de croissance démographique contraindraient le développement urbain de certaines communes, en application de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme rénové –ALUR- Cependant, il précise qu'une tolérance pourrait être appliquée aux communes en expansion, dans le cadre de l'application du SCoT lors de l'élaboration de leur PLU. Les élus saluent unanimement le travail de concertation réalisé par le SPM dans le cadre de l'élaboration de ce schéma, tout en faisant part de leur inquiétude quant aux faibles perspectives d'évolution démographique de la vallée, en particulier pour les communes en dynamique de la 4C, notamment La Chambre, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-Rémy-de-Maurienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 2 voix contre, 23 voix pour :

- **EMET** un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté par le Syndicat du Pays de Maurienne.

SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité, titulaire du grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe réunit les conditions pour être promu au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe,

La Commission Administrative Paritaire de la catégorie C compétente ayant émis un avis favorable lors de sa séance du 26 juin 2019, il convient de procéder à la suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe en raison de la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe pour permettre la nomination de l'agent concerné.

L'emploi est ainsi modifié à compter du 1^{er} août 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition du Président mentionnée ci-dessus.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

RENOUVELLEMENT DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNUELS DU POSTE DE MAÎTRE E POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur Le Président présente le bilan de l'année scolaire écoulée établi par Madame Roxane THIENPONDY, Maître E sur le territoire de La 4C. Il propose aux membres présents de se prononcer sur la demande de renouvellement de la prise en charge des frais de fonctionnement de ce poste de Maître E, pour l'année scolaire 2019/2020, pour un montant de 800€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de prendre en charge les frais de fonctionnement du poste de Maître E pour l'année scolaire 2019/2020 pour un montant de 800 Euros.

QUESTIONS DIVERSES

Ressources humaines

A la suite du départ de deux agents, deux offres d'emploi sont publiées afin de pourvoir, à compter du 1^{er} septembre prochain, un poste d'auxiliaire de puériculture à la halte-garderie de Saint-Etienne-de-Cuines et un poste d'agent d'animation petite enfance à la micro-crèche de Saint-Rémy-de-Maurienne.

Travaux d'extension de la halte-garderie et de la micro-crèche

Une première réunion a été organisée avec l'architecte et le coût des travaux devrait être communiqué prochainement.

Réhabilitation du bâtiment de la gare de Saint-Avre La Chambre

Une étude est en cours avec la Région et l'aval de la SNCF.

Projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire

L'agence alpine des territoires –AGATE- est chargée de contacter les professionnels de santé potentiellement concernés. L'étude devrait être restituée début septembre.

Réflexion sur le projet de regroupement des communautés de communes de Maurienne

Une première rencontre, organisée par le SPM, réunissant les présidents d'intercommunalité, les élus et techniciens désignés, s'est déroulée le 3 juillet dernier. Une étude est nécessaire afin de mesurer les impacts de ce projet de regroupement. Le compte-rendu sera diffusé aux conseillers communautaires dès réception.

Motion à l'attention du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale –DASEN-

Monsieur ROCHETTE propose que soit rédigée une motion à l'attention du DASEN concernant la fermeture de classes dans les écoles primaire à la rentrée 2019-2020. Madame CHEVALLIER rappelle que sur l'ensemble du Département les effectifs de primaire baisseront de 380 élèves à la rentrée, dont 150 en Maurienne. Deux classes seront fermées sur le territoire de la 4C à La Chambre et Saint-Rémy-de-Maurienne. Aussi, l'ensemble des conseillers communautaires déplore que seule soit prise en compte la logique comptable au détriment de l'intérêt des élèves, notamment malgré la mise en place du dispositif d'Unités Localisées pour Inclusion Scolaire –ULIS- et la nécessité d'avoir un suivi au plus près des enfants.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations –GEMAPI-

Le compte-rendu du comité GEMAPI du 4 juin et du comité de rivière du 4 juillet concernant le territoire de la 4C est remis aux conseillers communautaires.

Acquisition d'un compteur débitmètre de pression des poteaux incendie

La Défense Extérieure Contre l'Incendie –DECI- fait obligation de contrôler ou faire contrôler le débit et la pression des poteaux incendie au maximum tous les 5 ans. Compte-tenu du coût de cette prestation par un organisme externe, Monsieur GOYET suggère que la communauté de communes procède à l'achat d'un compteur débitmètre de pression. Celui-ci serait mis à la disposition des communes de la 4C afin de réaliser ce contrôle en régie.

Recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux

Le Président remercie l'ensemble des élus pour l'adoption, en conseil municipal, de la délibération relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux. Ainsi le prochain conseil communautaire sera composé de 27 élus.

Restauration scolaire Vallée des Villards

Contactée par Madame DUPENLOUP, la société API fournissant les repas aux cantines scolaires du territoire de la 4C a confirmé que les prestations sont identiques dans tous les établissements.

Festival Ecoute et Regarde

Madame DUPENLOUP remercie les élus de la 4C pour le soutien apporté au Festival Ecoute et Regarde, dont une représentation aura lieu le 26 juillet à Saint-Alban-des-Villards.

Vidéo-surveillance

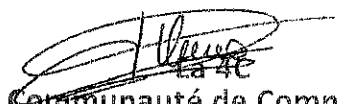
A plusieurs reprises a été évoquée, en conseil communautaire, l'installation d'un dispositif de vidéo-surveillance aux abords de la gare. Le Président propose qu'une consultation soit lancée rapidement afin d'en connaître le coût.

Prochain conseil communautaire

Le prochain conseil communautaire est fixé au 23 septembre à 18 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Le Président
Bernard CHENE


Communauté de Communes
du Canton de La Chambre

45 route de la Combe - 73130 ST ETIENNE DE CUINES
Tél. : 04 79 56 26 64 - Fax : 04 79 59 40 79
Mail : comcomcc@orange.fr - site Internet : <http://www.la4c.fr>